



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/130

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOUA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANNEY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

Objet : Élection d'un nouveau représentant au Comité Technique.

Monsieur le Maire indique que le Comité Technique est une instance de représentation et de dialogue que la collectivité, en sa qualité d'employeur, doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Il est institué auprès des régions, des départements, mais aussi rendu obligatoire auprès des communes, de leurs groupements ou de leurs établissements publics comptant plus de 50 employés.

Le nombre d'élus fixé est de trois à cinq élus pour les collectivités qui emploient moins de 350 agents.

Monsieur le Maire rappelle que les représentants au Comité Technique ont été élus par délibérations 2020/070 du 30 Mai 2020 et 2021.68 du 1^{er} juin 2021.

Suite au décès de Madame Myriam LEONARD, il convient de procéder à son remplacement. Il précise aussi que les représentants sont élus par un vote secret à la représentation proportionnelle, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Corrado RANGHELLA en qualité de membre Titulaire, en remplacement de Madame Myriam LEONARD et Monsieur Érald GAST en qualité de Suppléant en remplacement de Monsieur Corrado RANGHELLA.

Titulaires : Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Émilie ALLABERT, et Monsieur Olivier AMANS, restent inchangés.

Suppléants : Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ et Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA restent inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée après avoir recueilli l'avis favorable des 23 conseillers municipaux présents:

Nombre de votants : 26

Nombre d'abstentions : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Monsieur Corrado RANGHELLA obtient 22 voix au 1^{er} tour de scrutin et est donc élu Titulaire.

Monsieur Érald GAST obtient 22 voix au 1^{er} tour de scrutin et est donc élu Suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

